

Révisions : le dommage

1. La distinction responsabilité civile et responsabilité pénale

- Responsabilité pénale : Elle est engagée en cas de violation de la loi pénale pour protéger la société.
- Responsabilité civile : Elle est engagée lors de la réalisation d'un dommage à autrui. Contrairement à la responsabilité pénale, la responsabilité civile ne peut exister sans l'existence d'un dommage.

2. Les deux piliers de la responsabilité civile

1. Responsabilité contractuelle : Obligation de réparer les dommages issus d'un défaut d'exécution d'un contrat (inexécution, retard, mauvaise exécution), selon l'article 1231-1 du Code civil.
2. Responsabilité extracontractuelle (délictuelle) : Obligation de réparer les dommages causés en dehors de tout lien contractuel (Art. 1240 du Code civil). Elle couvre le fait personnel, le fait des choses et le fait d'autrui.

3. Typologie des dommages

Le dommage est la clé de voûte du système ; il doit être prouvé pour ouvrir droit à réparation.

Les dommages patrimoniaux (ou matériels) :

Ils portent atteinte aux intérêts économiques de la victime (perte de revenus, frais de santé, frais de logement, assistance d'une tierce personne).

Les dommages extrapatrimoniaux :

Ils ne touchent pas directement le patrimoine. Ils incluent :

- ❖ Le préjudice corporel (blessures).
- ❖ Le préjudice esthétique (cicatrices).
- ❖ Le préjudice d'agrément (impossibilité de pratiquer un sport ou un loisir).
- ❖ Le préjudice moral.

4. Les conditions de validité du dommage

Pour être réparable, un dommage doit impérativement cumuler quatre caractéristiques :

- ❖ **Le caractère personnel** : En principe, seule la victime immédiate peut agir.
 - Exception : Le préjudice par ricochet, où un proche (ex: conjoint) subit un dommage moral ou matériel découlant du premier dommage.
- ❖ **Le caractère certain** : Le dommage doit être réalisé et non hypothétique.

- Note sur la perte de chance : Elle est réparable si l'éventualité était réelle, sa disparition certaine et la chance perdue sérieuse.
- ❖ **Le caractère licite** (ou légitime) : Le dommage ne peut être réparé que s'il est conforme à la loi (on ne peut être indemnisé pour la perte d'un bien volé).
- ❖ **Le caractère direct** : Le dommage doit être la conséquence directe du fait dommageable.

Tableau Récapitulatif des Dommages

Catégorie de dommage	Définition	Exemples
Dommages patrimoniaux (ou matériels)	Ils portent atteinte au patrimoine ou, plus largement, aux intérêts économiques de la victime,.	Perte de revenus (actuels ou futurs), frais de santé, de logement ou de véhicule, et destruction de biens .
Dommages extrapatrimoniaux	Ils se définissent par défaut comme tout dommage ne portant pas atteinte au patrimoine de la victime,.	
<i>- Préjudice corporel</i>	Atteinte à l'intégrité physique de la personne.	Blessures, infirmités..
<i>- Préjudice esthétique</i>	Altération de l'apparence physique.	Cicatrices, marques ou déformations.
<i>- Préjudice d'agrément</i>	Privation de certaines satisfactions de la vie courante,.	Impossibilité de pratiquer un sport habituel
<i>- Préjudice moral</i>	Souffrance psychique ou affective.	